

Agenda 21 Portes-lès-Valence

Compte rendu de l'Atelier 21 de diagnostic n°1 : Gestion de l'espace

Mardi 6 mai 2009

Mairie de Portes-lès-Valence – 18 H 30

Etaient présents :

- ✓ Dominique BLACHE
- ✓ Sandrine BLANC
- ✓ Pierre BOUVERON
- ✓ Suzy CALVIER
- ✓ Luc CHARPENTIER
- ✓ Jocelyne COURIOL
- ✓ Claude DUCLOS OLRV
- ✓ Nelly DUPESSEY
- ✓ Jacques FAURE
- ✓ Jacqueline GRANGEON
- ✓ Marie France GUILLON DE PRINCE
- ✓ Huguette HELY
- ✓ Monique HOFFMANN
- ✓ Claude ILLY
- ✓ Jean Pierre MONTORO
- ✓ Mr et Mme PEMARTIN
- ✓ Chantal PENEL
- ✓ Philippe REYMOND
- ✓ M Raymond RINALDI
- ✓ Gérard SAGNARD
- ✓ Antoine SARRION
- ✓ Bernadette SURPLY
- ✓ Mireille VERILLAC
- ✓ Jean Pierre VEYRUNES
- ✓ Julien VYE

■ **Cabinet d'études ARGOS :**

- ✓ Solveig CHANTEUX – Consultante – MOSAIQUE ENVIRONNEMENT
- ✓ Pauline TAUTY – Chargée d'étude - ARGOS

Etaient excusés :

- ✓ M Jean-Paul CALVIER

Le Cabinet MOSAIQUE ENVIRONNEMENT expose l'ordre du jour :

Il s'agit, par cet Atelier 21, de contribuer, avec l'ensemble des personnes présentes, à la réalisation du diagnostic territorial sur la thématique relative à la gestion de l'espace. L'idée étant que chacun puisse contribuer à la réflexion et à la co-construction de la démarche de l'Agenda 21, s'impliquer dans le devenir du territoire en partageant ses idées et faire évoluer ses propres pratiques.

Le déroulement de l'Atelier 21 :

- Présentation de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de Portes-lès-Valence.
- Présentation des principales données d'état des lieux concernant les thématiques population, aménagement, urbanisme et habitat, infrastructures de transport, paysage et cadre de vie, biodiversité et patrimoine naturel, gestion des ressources en eau, climat et énergie.
- Temps de travail des participants, par groupe, où ils recherchent, à partir des données exposées et selon leur vécu et leur connaissance du territoire, rechercher des forces et des faiblesses par rapport à ces thématiques.
- Discussions/débats autour des forces et faiblesses établies par chaque groupe de travail.
- Détermination des forces et faiblesses prioritaires par chaque participant.
- Synthèse du Cabinet ARGOS sur le déroulement de l'Atelier 21 et sur les enjeux qui s'en dégagent.

Synthèse des discussions/débats autour des forces et des faiblesses :

ORGANISATION DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT
<i>Quelques éléments de constat</i>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Le territoire de la commune est composé de deux secteurs très contrastés, un secteur rural de plaine agricole, à l'est, et un secteur urbain concentré sur la moitié ouest. ■ Depuis les années 1990, la part urbaine se développe conséquemment sous forme de zones pavillonnaires, entraînant à la fois une importante consommation d'espace et une forte croissance démographique.
<i>Diagnostic partagé des groupes de travail</i>
Forces
<ul style="list-style-type: none"> ■ La volonté de la collectivité de maîtriser le rythme de développement des constructions neuves. ■ L'intégration de plus en plus fréquente de critères environnementaux dans les opérations de rénovation et de construction. ■ Les perspectives de développement pour des zones d'activité économiques grâce à la mutation de friches industrielles et ferroviaires.
Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ L'urbanisation récente qui s'est traduite par une forte consommation d'espace (multiplication des lotissements avec des parcelles de plus en plus grandes). Le maintien d'un équilibre entre milieu rural et urbain est nécessaire. La commune ne dispose plus aujourd'hui de réserves foncières pour du logement. ■ Le développement démographique trop rapide : il est nécessaire de le maîtriser. ■ Le manque de diversité dans la typologie de l'habitat. La commune manque en particulier de locatif social à prix raisonnable. ■ La fragmentation du tissu urbain, il n'y a pas de cohésions entre quartiers (isolement Est/Ouest notamment). ■ Le classement d'une partie de la commune en zone SEVESO. ■ Le secteur rural en régression et le nombre d'exploitations agricole en forte baisse. Il n'y a pas de soutien à l'agriculture durable.

POPULATION

Quelques éléments de constat

- La structuration de la population est étroitement liée au développement de l'habitat.
- Le développement pavillonnaire des années 2000 a ainsi entraîné une forte croissance démographique.
- Egalement augmentation du nombre de naissances et de personnes âgées.

Diagnostic partagé des groupes de travail

Forces

- Le dynamisme démographique est un atout pour la commune.
- La population portoise présente une grande diversité sociale et démographique.

Faiblesses

- L'accroissement de la population a notamment entraîné une saturation des équipements scolaires et de la petite enfance.
- Le manque de logements et d'équipements adaptés au nombre croissant de personnes âgées :
 - accueil, maintien à domicile ;
 - résidences seniors ;
 - résidences seniors/ logement pour couples âgés (F1/F2) ;
 - maison médicalisées ;
 - réhabilitation avec confort et équipements adaptés.
- Le manque d'incitation dans la commune pour créer du lien social dans les quartiers.
- L'éducation des enfants au développement durable et à la préservation du patrimoine, au respect et civisme doit constituer une priorité.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Quelques éléments de constat

- Le territoire est structuré et conditionné par de grandes infrastructures de transport : le Rhône, la voie ferrée (ligne Paris Lyon Marseille), les infrastructures routières à grande circulation : A7, RN7, D7, D111.
- Ces infrastructures constituent à la fois une opportunité (développement économique, attractivité de la commune) et des contraintes (nuisances, éléments de rupture important sur le territoire, consommation d'espace).
- Les axes modes doux restent encore insuffisants mais se développent.

Diagnostic partagé des groupes de travail

Forces

- Le niveau élevé d'équipements et d'infrastructures de transports.
- Des opportunités pour les transports durables.
- L'existence d'un diagnostic et d'une cartographie des chemins piétons/cycle qui doivent néanmoins être formalisés.

Faiblesses

- Globalement le manque d'accès et d'infrastructures modes doux en plusieurs points du territoire :
 - accessibilité (problème d'accès au port) et accès mode doux aux Rhône : il existe toutefois un projet de piste cyclable le long de la voie ferrée,
 - desserte des quartiers et particulièrement du quartier Ouest,
 - accès sécurisés mode doux au stade,
 - traversée de la N7 (rocade Ouest).
- L'insuffisance en termes d'entretien et de linéaire des pistes cyclables :
 - pistes cyclables peu entretenues et peu protégées,
 - manque de continuité et de prolongement des pistes cyclables,
 - absence de priorités pour les cyclistes.
- L'accessibilité aux personnes handicapées n'est pas encore mise en place partout.
- L'absence de réseau de bus piétons.
- La sous-exploitation de la plateforme multi-modale et le manque de développement des transports par voie de fer et voie d'eau.
- Des abris bus non accessibles et souvent dégradés.
- Des infrastructures peu qualifiées (paysage).
- Des problèmes de dangers de certains points routiers : passages sous les voies trop étroits et dangereux sous certains ponts, problème de circulation à la Chaffine.

PAYSAGE, PATRIMOINE BATI ET ESPACES VERTS

Quelques éléments de constat

- Avec 3 parcs urbains et l'esplanade de la mairie, le centre-ville de Portes-Lès-Valence est bien doté en espaces verts et publics. Ce qui n'est pas le cas des quartiers, qui comptent globalement peu d'espaces de ce type et ce, même si des aménagements pour la promenade et les modes doux ont été faits dans les nouveaux quartiers (ZAC des Chênes).
- Les entrées de ville et les axes routiers sont globalement peu qualifiés.

Diagnostic partagé des groupes de travail

Forces

- Un centre-ville bien équipé en parcs urbains.
- Des améliorations portées aux parcs existants (aménagement jeux enfants, bancs).
- Le projet du bois de la Chaffine qui est engagé.

Faiblesses

- L'absence de mise en valeur des entrées de ville.
- Le manque d'espaces verts dans les quartiers (parcs urbains concentrés en centre ville) : il est nécessaire de créer davantage de zones vertes et d'inclure ce paramètre lors des opérations d'acquisition de terrains par la commune (ex. : ancien centre aéré de la SNCF), ou de la construction de nouveaux lotissements.
- Le fonctionnement et la réglementation des parcs actuels : ils doivent être améliorés :
 - davantage de bancs publics (par exemple petit parc des Quartiers Ouest) ;
 - accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
 - interdiction des animaux et cyclomoteurs dans les parcs ;
 - plus de vigilance sur les déchets ;
 - pas d'utilisation de désherbants.
- Le manque d'espace de convivialité pour les adolescents : espace de rencontre, ludique et sportif.
- Les points d'apports volontaires pour les déchets constituent souvent des points noirs paysagers et leur répartition n'est pas forcément adéquate.

BIODIVERSITE ET PATRIMOINE NATUREL

Quelques éléments de constat

- Les espaces ruraux de la commune de Portes-lès-Valence sont essentiellement voués aux grandes cultures, les vergers étant en nette régression et les autres milieux naturels peu présents.
- Seuls subsistent des éléments boisés formant des cordons le long du Rhône et surtout aux bords de la Véore ou encore soulignant les ruptures de pente et vallons.
- Le territoire de la commune n'abrite pas de site naturel remarquable ou protégé (cf. diaporama ci-joint).

Diagnostic partagé des groupes de travail

Forces

- La présence d'exploitants en agriculture biologique constitue un aspect positif.
- La trame boisée est à préserver.

Faiblesses

- La forte pression exercée par le développement urbain sur les terres agricoles et la biodiversité.
- Une biodiversité particulièrement faible sur le territoire de la commune, et qui se traduit par exemple par l'absence d'abeilles et de papillons.
- Des bords du Rhône peu valorisés pour les activités récréatives (promenade).

ENERGIE ET CLIMAT

Quelques éléments de constat

- Avec une forte amplitude thermique entre le mois de janvier et juillet (hiver froids, été chauds) ainsi que la prédominance des vents du Nord, froids et secs, la commune de Portes-lès-Valence est soumise à un climat assez contraignant pour la régulation thermique des bâtiments.
- Le gaz de ville est aujourd'hui la première source d'énergie utilisée pour le chauffage et les équipements pour les énergies renouvelables restent très peu nombreux.

Diagnostic partagé des groupes de travail

Forces

- Une politique nouvelle en matière d'énergie adoptée cette année par la commune et visant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- Quelques actions en place comme l'installation de technologies économes en énergie pour l'éclairage public.
- Certaines installations à valoriser comme le puit canadien et l'isolation en fibre de bois du centre aéré.

Faiblesses

- Les gisements permettant de faire des économies d'énergie sont nombreux, à commencer par les bâtiments communaux dans lesquelles les dépenses énergétiques sont parfois superflues (éclairage de nuit par exemple).
- Les réhabilitations et les constructions nouvelles doivent être économes en énergie et disposer d'équipements pour les énergies renouvelables (photovoltaïque, panneaux solaires, production d'eau chaude sanitaire). Un cahier des charges serait à mettre en place.
- Les informations et les incitations pour l'habitat individuel sont insuffisantes. Il n'y a par exemple pas d'aides communales pour les énergies renouvelables.

RESSOURCE EN EAU

Quelques éléments de constat

- Les ressources en eau de la commune sont très vulnérables aux pollutions industrielles et agricoles. La pollution accidentelle du principal forage de la commune l'oblige désormais à s'alimenter par un achat d'eau au SIESV.
- D'un point de vue quantitatif la détection et réparation des fuites d'eau a permis d'augmenter de façon importante le rendement du réseau et de diminuer les volumes d'eau achetés.
- En ce qui concerne l'assainissement, le service collectif est assuré par la commune. La station d'épuration est performante et répond largement aux besoins de la commune. Les problèmes sont liés aux réseaux, souvent de type unitaire (mélange d'eaux pluviales et usées).

Diagnostic partagé des groupes de travail

Forces

- Un assainissement performant.
- La récupération des eaux pluviales faite au centre technique municipal.

Faiblesses

- La pollution de la ressource communale ainsi que la dépendance à l'égard d'une autre commune pour l'AEP.
- Des progrès en matière d'économie d'eau à faire à différentes échelles :
 - favoriser la récupération des eaux pluviales sur les habitations et équipements publics. Il serait souhaitable de distribuer des récupérateurs d'eau à prix attractif, comme c'est le cas pour le compost ;
 - dans les espaces verts : beaucoup d'espaces verts sont arrosés avec l'eau potable d'autre part il est possible de faire diminuer les besoins en eau des espaces verts grâce à un choix de plantes adaptées.

Conclusion :

Parmi les thématiques qui retiennent particulièrement l'attention des participants du groupe on citera en premier l'énergie (27 points), largement priorisée, puis les questions relatives à la population et l'éducation des citoyens (13 points), Les infrastructures de transport (14 points), en troisième niveau l'urbanisme et l'habitat (9 points), la ressource en eau (9 points) et enfin le paysage et le cadre de vie (6 points), la biodiversité et patrimoine naturels (6 points).

1 – L'ENERGIE

C'est la thématique dans son ensemble qui est retenue.

Les enjeux prioritaires sont en particulier :

- Les réhabilitations et les constructions nouvelles économes en énergie et équipées de systèmes de production d'énergies renouvelables. ;
- Les informations et incitations pour l'habitat individuel
- Les économies d'énergie dans les bâtiments publics
- La valorisation des équipements exemplaires existants sur la commune.

2 – LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

Les enjeux particulièrement mis en avant sont :

- Le développement des transports durables par voie de fer et voie d'eau
- Le développement des équipements et services pour le vélo
- L'accessibilité handicapée
- Le développement de bus piétons.

3 – LA POPULATION

Les enjeux qui ressortent sont surtout :

- le développement des équipements et services aux personnes âgées
- L'éducation au développement durable et citoyenne des enfants.

4 – L'ORGANISATION DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT

Sur cette question c'est également la thématique dans son ensemble qui est retenue. Avec toutefois quatre enjeux qui sont distingués :

- La maîtrise du développement démographique
- La diversification de la typologie de l'habitat et en particulier du locatif social à prix raisonnable ;
- La cohésion entre quartiers (isolement Est/Ouest notamment) ;
- Les critères environnementaux dans les opérations de construction et de rénovation.

5 – LA RESSOURCE EN EAU

C'est aussi la thématique dans son ensemble qui est retenue. Avec toutefois l'enjeu concernant les économies et la récupération de l'eau qui est mis en avant

6 - PAYSAGE ET BIODIVERSITE :

La préservation et le développement des espaces verts et des espaces de biodiversité sont retenus comme une priorité.